

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 34. A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refus de la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 Mars 1877.

Chronique générale.

M. Jules Simon, c'est une justice à lui rendre, ne néglige rien pour obtenir les bonnes grâces des partis extrêmes de la République. Après avoir épuré dans le sens le plus démocratique le personnel des préfectures et des sous-préfectures, il s'occupe aujourd'hui de réformer les municipalités. Le Bien public annonce qu'une trentaine de maires de chefs-lieux de canton vont être révoqués et remplacés par des conseillers municipaux d'un républicanisme plus accentué.

Une proposition va être faite à la Chambre pour demander que les députés qui sont en même temps maires de leur commune se désistent de leurs fonctions municipales auxquelles leur mandat de député leur empêche de consacrer les soins nécessaires à l'administration de leurs localités.

On commentait particulièrement dans les sphères politiques un article d'un journal légitimiste important qui peut se résumer sur la déclaration suivante : La candidature présidentielle du duc d'Aumale, en admettant qu'elle soit véritablement dans le fond de sa pensée un prélude à la restauration de la monarchie légitime, serait repoussée comme telle par le parti légitimiste.

Un membre de la diplomatie qui occupe une haute situation à Paris a dit l'autre soir, dans une réunion officielle, que ceux qui croient à un désarmement de la Russie sur

une simple satisfaction d'amour-propre se trompent étrangement, attendu qu'elle a le devoir de se montrer plus que jamais la protectrice isolée des chrétiens, et que la Russie n'est aucunement dans l'intention de faillir à ce devoir.

ELECTION D'AVIGNON.

On écrit d'Avignon à l'Union nationale de Montpellier :

« Des faits de la plus haute gravité sont relevés, en ce moment, contre les opérations électorales de la ville même d'Avignon, à la charge des républicains qui s'en sont rendus coupables, avec l'assurance imperturbable de gens qui semblent se dire : « Nous serons bientôt les maîtres ! »

« Ces fraudes font l'objet de protestations sérieuses qui, unies à celles qu'ont motivées les scènes scandaleuses de l'Isle, formeront un dossier passablement dodu au passif de l'élection de M. Saint-Martin.

« Nous verrons comment la Chambre les accueillera. Il se pourrait qu'elle les prit en considération, car les gros bonnets du comité Raspail, furieux de l'échec de leur candidat, se proposent, paraît-il, d'attaquer, eux aussi, par tous les moyens légaux, le vainqueur de la journée du 25.

« Il règne, à cette heure, une grande indignation dans les rangs des ouvriers légitimistes. Ils sont furieux de voir bon nombre de nos grandes maisons avignonaises occuper exclusivement des ouvriers républicains, dont le premier soin, à chaque élection, est de voter contre leurs patrons ou leurs pratiques.

« On cite, à ce sujet, des faits incroyables. On a vu des employés aux gages des églises et des couvents voter presque à billets ouverts pour le candidat libre penseur. On a entendu, dimanche soir, un homme, qui ne vit que des commandes que lui font les prêtres et les couvents, dire à haute voix à M. Saint-Martin : « Mon cher, nous n'aurons jamais la majorité dans Avignon, tant que nos adversaires pourront compter sur

deux mille voix recueillies parmi la population ! »

« Il faut remonter à 1848 ou à 1871 pour trouver une élection plus entachée de manœuvres dolosives que celle-ci. »

On écrit de la même ville au Citoyen, de Marseille :

« Une fois la fièvre électorale passée, on s'est mis à éplucher Avignon, dans la journée de lundi, les opérations du vote qui a eu lieu dimanche. On a découvert tant de fraudes et de supercheries de la part des républicains dans Avignon même, que la Chambre des députés, si elle est juste, devra nécessairement annuler l'élection de M. Saint-Martin. On cite notamment trois cents cartes d'électeurs absents qui auraient été enlevées furtivement à la mairie et ailleurs, et dont se serait servi, pour voter en faveur du candidat radical, des frères et amis accourus de Barbentane, de l'arrondissement d'Apt, de Marseille et de Nîmes, au secours de leurs compères d'Avignon. »

Le rapport de M. Parent sur la réforme télégraphique conclut à l'adoption d'un droit fixe de 15 centimes pour les dépêches expédiées d'un département à un autre. On sait que le tarif actuel est de 1 fr. 40 par dépêche interdépartementale de 20 mots au maximum, et de 60 centimes par dépêche intradépartementale de 20 mots au maximum.

Ce tarif ne donne pas une prime suffisante à la concision et impose à l'Etat des frais inutiles et non rémunérés. C'est là ce qui le condamne.

La moyenne de longueur des dépêches est de vingt-trois mots, chiffre beaucoup trop élevé, qui s'abaissera très-probablement à quinze mots avec la réforme actuelle, d'après l'expérience qui se passe dans un pays voisin.

On doit calculer qu'à travail égal, le même personnel avec le même matériel actuel fournira une tâche supérieure de 32 0/0. La vitesse, cette qualité la plus essentielle de la

télégraphie, y gagnera, les recettes s'accroîtront, et le prix de revient par dépêche s'abaissera. On aura moins à dépenser pour obtenir un résultat supérieur.

Le rapporteur ne se hasarde pas à calculer à l'avance les résultats probables de la réforme projetée ; la réduction dans le prix des courtes dépêches peut amener une perte pour le Trésor de tout près d'un million ; mais il y a de très-nombreuses compensations :

1° Dans le prix plus élevé de la dépêche au delà d'un certain nombre de mots ;

2° Dans l'économie de temps et de force résultant de ce que la longueur moyenne sera réduite de 23 à 15 ;

3° Dans l'augmentation du nombre des dépêches.

Un crédit de deux millions sur l'exercice 1877 se ferait pour les nouvelles organisations que peut nécessiter la réforme : le nouveau tarif fonctionnerait à partir du 1er janvier 1878.

On avait annoncé que des centaines d'ouvriers avaient été renvoyés des mines et forges de Commeny.

Nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de diminution dans le personnel ouvrier, qui est soigneusement conservé pour le moment où les affaires reprendront.

Seulement, la baisse des fers faisant actuellement travailler presque à perte, il n'y a provisoirement que cinq jours de travail par semaine, ce qui est suffisant, dit la Correspondance universelle, pour empêcher les ouvriers de tomber dans la misère.

On a distribué aux députés la lettre du procureur général demandant des poursuites contre M. Paul de Cassagnac. En voici les passages principaux :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de déférer à l'appréciation de la Chambre plusieurs articles du journal le Pays, publiés dans les numéros ci-joints

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Le Docteur Pidois.

Le train du chemin de fer de Paris à Orléans venait de s'arrêter à une station de peu d'importance ; la vapeur s'échappait en sifflant de la locomotive, et les conducteurs passaient devant chaque portière en répétant le nom de deux ou trois villages voisins.

Tout à coup une voix partit de l'intérieur d'un des wagons de première classe en criant : Ouvrez ! Et un homme d'une quarantaine d'années descendit rapidement sur l'estacade.

Il était enveloppé, malgré la douceur de la température, d'un manteau dont le collet relevé ne permettait point de distinguer ses traits.

Gagnant rapidement la porte de sortie du débarcadère, il remit au gardien son billet, sur lequel celui-ci jeta les yeux.

— Eh bien ! mais... vous vous trompez, s'écria-t-il ; le billet est pour Orléans !

Le voyageur passa outre sans répondre, et s'engagea dans un des chemins creux qui conduisaient au village le plus prochain.

Le gardien l'appela encore deux fois ; mais, ne recevant pas de réponse, il plia les épaules.

— S'il n'est pas sourd, faut que ce soit un Anglais, dit-il ; après tout, s'il veut manquer le train, la chose le regarde ! — Pas moins, c'est drôle de prendre un billet d'Orléans pour descendre ici ! Voilà le convoi qui part sans qu'il se retourne ; allons, décidément, il faut qu'il soit fou.

La démarche précipitée et fiévreuse de l'inconnu justifiait jusqu'à un certain point le soupçon du garde de station. Il allait droit devant lui à travers les ornières noyées d'eau et les fondrières récemment empierrées qui tachaient le chemin de plaques raboteuses. Evidemment quelque pénible préoccupation l'absorbait tout entier.

Après avoir suivi assez longtemps la route sans paraître savoir où elle le conduisait, il s'arrêta brusquement, releva le chapeau qui lui ombrageait les yeux, et regarda autour de lui.

Aux clartés du soleil couchant apparaissait un petit bourg bâti au bas d'une colline à pente adoucie. A ses pieds se déroulaient de vertes prairies que traversait une rivière large et profonde.

L'étranger examina quelque temps ce tableau, mais sans paraître impressionné par son charme agréable. Ses yeux inquiets allaient, du petit bois

qui bordait le coteau, à la rivière dont les eaux scintillaient sous les dernières lueurs du jour. Une sorte d'incertitude douloureuse se lisait sur son visage altéré ; enfin, il parut se décider, et, ramenant le manteau sur ses épaules, comme s'il eût senti froid, il entra résolument dans le village.

Les premières maisons n'étaient que de pauvres demeures de journaliers ; il passa outre et arriva jusqu'à une sorte de carrefour qu'il était facile de reconnaître pour le point le plus important.

C'était là que s'élevait l'église, là qu'habitaient les marchands, là que le drapeau national flottait à l'entrée d'un édifice neuf, dans lequel avaient été réunis le corps de garde, l'école primaire et la mairie.

Vis-à-vis se balançait une enseigne de cuivre représentant un lion d'or accroché à une potence de fer.

Notre voyageur se dirigea vers l'auberge, et il allait en franchir le seuil lorsque les éclats de rire de buveurs attablés dans la salle basse l'arrêtèrent.

Après un moment d'hésitation, il rebroussa chemin et s'engagea dans une des petites rues qui descendaient vers les prairies.

Ici les habitations étaient plus rares et ne se montraient qu'à de longs intervalles ; plusieurs d'entre elles, dont les volets étaient clos, paraissaient des maisons d'été qui attendaient leurs pro-

priétaires ; dans quelques autres, les fenêtres garnies de rideaux et les portes ouvertes annonçaient l'habitation, mais trahissaient en même temps l'élégance et le rangement de demeures plus confortables.

L'étranger reconnut qu'il se trouvait dans le quartier riche du village. Il ralentit le pas et continua à descendre en promenant les yeux vaguement à droite et à gauche, comme un homme qui regarde sans voir.

Le son d'une voix qui lui adressait la parole le fit tressaillir ; il retourna la tête et aperçut une vieille femme qui accourait.

— Monsieur veut voir la maison ? dit-elle avec volubilité ; voilà, voilà ! Je suis sûre qu'elle lui plaira ; quatre pièces, un jardin de deux arpents, et la prairie. Monsieur n'a qu'à m'attendre un instant, je cours chercher les clefs chez le docteur.

Et, sans attendre la réponse, la petite vieille se dirigea en trotinant vers la maison la plus voisine. L'étranger était resté immobile, comme si ces paroles qui venaient d'être prononcées eussent frappé son oreille sans arriver jusqu'à son esprit.

Cependant, lorsqu'il releva les yeux, il aperçut un écriteau cloué à la porte d'une jolie maison presque neuve.

Il parut alors comprendre l'erreur de la vieille femme, et se retourna pour l'avertir ; mais elle avait déjà disparu.

de ce journal, en date des 4^{er}, 2, 8, 10 et 18 février courant.

Dans le numéro du 4^{er} février, je relève dans l'article intitulé : Question du jour, le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, notamment dans ce premier passage :

« Qu'une République mente à ses programmes, mente à ses déclarations, manque à toute la loyauté électorale, à toute impartialité, à toute pudeur même, ce n'est là encore qu'un fait très-ordinaire et qui ne présente rien qui puisse nous surprendre. »

Et ailleurs dans ce second passage :

« On doit combattre, pour l'honneur du drapeau, pour la défense des convictions, pour la protection des intérêts sociaux, et ne serait-ce que pour la haine qu'on porte à la République. »

Le même article me paraît renfermer le délit de tentative de troubler la paix publique en excitant au mépris ou à la haine des citoyens les uns contre les autres, notamment dans le passage suivant :

« Pour nous, M. du Demaine n'était pas le candidat d'un régime quelconque et d'une dynastie particulière; un plus grand honneur lui avait été réservé dans le péril social qui menace sa région, il était tout simplement le candidat des honnêtes gens contre les bandits. »

La lettre relève également dans le numéro du 2 février ce passage :

« La République définitive est aussi impossible que la fièvre définitive, que le choléra définitif, ou en mourrait. »

Dans le numéro du 10 février, on lit :

« Être blâmé, être flétri par des amis, par des hommes de notre monde, par des gens que nous honorons, cela serait une chose grave et qui nous donnerait à réfléchir; mais subir tout cela de la part des républicains, c'est-à-dire des gens que nous méprisons profondément et que nous haïssons de même, voilà qui nous est bien égal. »

Enfin il relève dans le n° du 18 février le délit d'attaque contre les lois constitutionnelles et les pouvoirs publics dans le passage suivant :

« Comparant le passé au présent et surtout à l'avenir, on soupire et on craint. Voilà la légende, la légende du jour, celle qui calme les angoisses et fait luire l'espérance chez ceux qui souffrent et qui ont peur; le chapeau du petit caporal s'est retourné sur la tête de l'empereur et est devenu le chapeau du sergent de ville: au lieu d'être en travers, il est en long.

» Le deuxième empire est revenu grâce à la légende militaire du premier, et le troisième empire reviendra, grâce à la légende autoritaire du second. Le deuxième avait pour raison Austerlitz, le troisième aura pour raison le Deux-Décembre. Le sentiment de la fierté nationale a rappelé Napoléon III; le sentiment de la sécurité publique rappellera Napoléon IV, le jour où la France, menacée par la revanche révolutionnaire qui s'annonce, comprendra que lui seul est capable de rassurer les bons et de faire trembler les méchants. »

Il semblait près de continuer sa route lorsque son regard, arrêté sur l'habitation à louer, plongea à travers la porte grillée jusqu'au fond du jardin entrecoupé de charmilles bourgeonnantes qui brodaient çà et là des rosiers du Bengale déjà fleuris.

Séduit par cet aspect, il s'approcha du seuil, s'appuya au mur et attendit.

La vieille femme ne tarda pas à reparaitre avec les clefs.

Tout en ouvrant les portes fermées à double tour, elle continuait à parler et racontait à l'inconnu, toujours silencieux, comment la maison se trouvait à louer. M. Lenoir venait de faire aux colonies un héritage inattendu et considérable, qu'il avait dû aller recueillir lui-même. La nouvelle lui était arrivée subitement comme il finissait son installation, et il avait dû partir en laissant la maison meublée et le jardin ensemencé.

Tout semblait, en effet, quitté de la veille; la jardinière du salon était encore garnie d'héliotropes et de résédas arborescents dont on respirait les suaves senteurs; on entendait le bruit régulier de la pendule qui mesurait le temps, et les pigeons voletaient en roucoulant sur les vignes enroulées autour des fenêtres.

Lorsqu'ils entrèrent dans le cabinet de travail, l'étranger aperçut un livre ouvert à l'endroit où la lecture avait été subitement interrompue; une plume

Ces différents délits sont prévus par les articles 2, 4, 7 de la loi du 11 juillet 1848, 4 et 5 de la loi du 29 décembre 1875.

L'auteur des articles est M. Paul Granier de Cassagnac, membre de la Chambre des députés, qui les a signés.

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter de la Chambre l'autorisation d'intenter des poursuites contre M. Paul Granier de Cassagnac, sous la prévention des délits précédemment justifiés.

Etranger.

EGYPTE.

On prétend aujourd'hui dans le monde politique que la situation du vice-roi d'Egypte serait menacée par suite de son opposition à l'exécution des jugements rendus par les tribunaux civils.

ETATS-UNIS.

Nous parlions dernièrement de l'élection présidentielle aux Etats-Unis. La révélation des scandales continue.

Il paraît que dans la Louisiane des membres du grand bureau (*Returning Board*) se sont livrés une belle nuit à une opération de grattage sur les registres électoraux. On prétend même que le gouverneur Wells était présent à cette falsification. C'est ce qui résulte de la déposition d'un des secrétaires, M. Littlefield.

Un autre témoin, nommé Moddox, déclare avoir été à Washington vendre le vote de la Louisiane pour un million de dollars.

Ces faits nous montrent ce qu'est le suffrage dans ces pays-là, et ce qu'il faut penser d'une élection accomplie avec de telles manœuvres!

Il y a plus encore. M. Hayes, candidat républicain, aurait gagné quelques voix démocrates, en affirmant aux Etats du Sud sa « ferme intention de réformer les scandaleux abus de l'administration! »

Il est difficile de mieux condamner son propre parti et le gouvernement du président qu'on va remplacer. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette comédie, c'est que le général Grant appuyait M. Hayes, qui malmène si fort et publiquement son administration corrompue.

LES MIRDITES.

Nous empruntons les lignes suivantes à la correspondance de Constantinople du journal *l'Univers* :

« ... Suivant le *Courrier d'Orient*, les Mirdites, Albanais catholiques, ont pris une attitude qui ne diffère guère de la révolte ouverte. Ils ont coupé le passage sur la grande route qui va de Scutari à Priscend.... Zeinel bey, d'Antivary, et le fils d'Ismail, aga de Pouka, ont été pris par les Mirdites et conduits à Orocher, demeure du prince des Mirdites, où ils sont gardés comme otages, par représailles de l'arrestation de Marco-Gianni-Nozza, Mirdite détenu depuis

6 mois dans les prisons de Scutari pour avoir conduit en Mirditie quelques Monténégrins. Zeinel bey et son compagnon allaient en mission en Scutari, ils ont été faits prisonniers pendant leur voyage. Le prince des Mirdites, Prenk-Doda, est résolu de les garder tant que Marco-Gianni-Nozza ne sera pas rendu à la liberté.

» Les Mirdites, indépendants depuis les victoires de Scanderberg sur Mahomet II, gouvernés féodalement par leurs princes héréditaires, ne devant aucun tribut à la Porte, si ce n'est le service militaire contre les ennemis extérieurs de l'empire, ont été toujours de vaillants et fidèles auxiliaires de l'armée turque. Ils ont combattu contre la Russie en 1854 et 1855 sur le Danube et en Crimée sous le commandement de leur prince, Bib-Doda, père de Prenk-Doda. Abdul-Medjid avait comblé de ses faveurs Bib-Doda et l'avait élevé au rang de pacha. Sous le règne d'Abdul-Aziz, Aali pacha s'efforça traitreusement d'enlever aux Mirdites leurs privilèges et leur indépendance.

» Il envoya à Scutari une série de détestables valis que la France ne cessait de faire destituer, mais, hélas! après que le mal qu'ils avaient causé était consommé et irréparable. Lorsque Bib-Doda pacha mourut à Scutari le 18 juillet 1868, ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire, son cercueil était recouvert du drapeau français et le deuil conduit par M. Aubaret, consul de France, tuteur testamentaire du jeune prince. Ces honneurs extraordinaires surexcitèrent le fanatisme musulman qui redoubla de rage contre les Mirdites. La sépulture du prince fut profanée, son corps déterré fut mutilé et jeté hors du cercueil dans le cimetière. Ce crime musulman demeure impuni.

» Peu de jours après, le jeune prince fut enlevé par les Turcs avec sa vieille grand-mère et conduit à Constantinople. Cette femme infortunée mourut de chagrin à Macri-Keui, village de la banlieue de Constantinople. Prenk-Doda fut placé au lycée de Galata-Sérail pour y faire ses études. Il les termina l'année dernière; il y a huit mois il fut renvoyé à Scutari pour se remettre à la tête de son peuple; la Porte croyait alors l'avoir gagné à la politique.

» Les Mirdites, accablés d'avaries par les fonctionnaires musulmans du vilayet de Scutari, ont été vingt fois sur le point de se soulever, mais l'absence de leur chef et sa minorité arrêterent leurs projets; ils sont devenus les ennemis irréconciliables des Turcs. Ennemis héréditaires des Monténégrins, ils sont actuellement leurs bons voisins et peut-être même leurs alliés. Les montagnards albanais catholiques peuvent mettre sous les armes 40 à 50,000 soldats. Leur pays est un second Monténégro, couvert de magnifiques forêts. Bib-Doda conduisit en 1854, sur le Danube, un corps d'armée de 40,000 hommes, qu'il avait équipés et armés, et qui se sont montrés d'excellents et valeureux soldats disciplinés, ni maraudeurs, ni pillards, ne ressemblant en rien aux soldats turcs, d'après les renseignements que j'ai recueillis de Bulgares du Danube.

» Voilà une complication nouvelle qui interesse la France par ses origines, ses traditions et son histoire. Les Doda se prétendent de Scanderberg et d'une vieille et illustre famille provençale aujourd'hui éteinte en France, les Des Baux, dont Mistral parle dans son poème de *Mireille*. Les Mirdites sont les arrière-petits-fils des Normands et Angevins qui, après s'être emparés de la Sicile, ont conquis l'Epire.

» Et cette complication est l'œuvre de l'égoïste, traître et musulmane politique d'Aali pacha, l'ennemi le plus dangereux du catholicisme, et a pour cause la détestable tyrannie de tous les valis qui se sont succédés à Scutari depuis quinze ans.

» Elle est également l'œuvre de la stupidité de la Porte actuelle qui, après les déboires et les leçons qu'elle a trouvés en Herzégovine, en Bosnie et au Monténégro, n'a pas su faire cesser le mécontentement des Albanais catholiques, mais, au contraire, a pris à tâche de l'augmenter et de le porter à son comble. »

Chronique militaire.

RÉCOMPENSE AUX SOUS-OFFICIERS.

On sait que l'Assemblée nationale a décidé que tout homme ayant passé douze ans dans l'armée active, dont quatre au moins dans le grade de sous-officier, obtiendrait du chef de corps un certificat en vertu duquel il recevrait, au fur et à mesure des vacances, un emploi civil ou militaire en rapport avec ses aptitudes et son instruction, une loi spéciale devant assurer l'exécution de cette décision. La loi spéciale faite l'année suivante, le 24 juillet 1873, est accompagnée de tableaux où sont inscrits, par départements ministériels, et y compris les services de la ville de Paris, les emplois réservés, en partie, ou même en totalité, aux sous-officiers justifiant de quatre ans de grade et de douze ans de service dans les armées actives de terre et de mer.

En vertu de cette loi, les divers départements ministériels envoient tous les mois au ministre de la guerre la liste de toutes les vacances qui se sont produites dans le mois précédent, et indiquent, d'après la proportion prescrite, le nombre des places ou des sous-officiers qui peuvent être employés après ou sans examen.

Le *Journal des Débats* nous apprend que, pour que cette disposition s'accomplisse avec régularité, il a été formé, toujours en vertu de la loi de 1873, une commission composée, sous la présidence d'un conseiller d'Etat en service ordinaire, de deux officiers généraux ou supérieurs de l'armée de terre, d'un officier général ou supérieur de l'armée de mer, d'un membre de l'intendance, d'un délégué du ministre de l'intérieur, d'un délégué du ministre des finances, d'un délégué du ministre des travaux publics et de deux maîtres des requêtes, secrétaires. Cette commission est chargée de dresser pour les vacances réservées, au fur et à mesure qu'elles se produisent, une liste de sous-officiers auxquels, d'après leur clas-

était posée à côté de notes commencées, et la fenêtre, entrebâillée comme pour jouir de l'air printanier, laissait pénétrer, avec les lueurs empourprées, une brise qu'embauvait l'odeur des premières violettes.

Notre voyageur vint s'accouder à la petite balustrade, et la vallée lui apparut tout entière à travers la lumineuse vapeur du soir.

La vieille femme lui montra les différents points de l'horizon en lui nommant les châteaux et les villages; puis, plus près, les jardins, les bois, les maisons. Là, au bout de la rue, c'était le notaire; ici, à deux pas, le médecin. Monsieur pourrait être malade en toute sécurité; le docteur Pidois était le plus savant homme de France; on l'envoyait chercher de trois lieues à la ronde! Il connaissait tous les nouveaux remèdes et guérissait tous les maux.

L'étranger laissait dire sans écouter.

Depuis un instant, il ne regardait plus la vallée, mais le bureau sur lequel il apercevait tout ce qu'il fallait pour une correspondance.

Il interrompit la vieille gardienne qui, après avoir fini l'histoire du médecin, allait commencer celle du notaire, et, lui mettant une pièce d'argent dans la main, il lui demanda s'il ne pourrait écrire à une lettre qu'elle se chargerait elle-même de mettre à la poste.

— Certainement; Monsieur est le maître, dit la vieille, étonnée; mais pour lors, Monsieur ne désire

pas voir le reste de la maison?... ni le jardin?... Il y a une pièce d'eau avec des carpes et des poissons rouges... Monsieur ne veut pas non plus visiter la basse-cour? faut croire que la chose ne convient pas à Monsieur.

— Peut-être, répliqua l'étranger avec distraction; mais ce qui m'importe maintenant, c'est d'écrire cette lettre... vous me promettez de ne point l'oublier?

La vieille se récria en déclarant qu'elle avait eu autrefois un prix de mémoire; qu'elle était connue pour ne rien oublier; et elle se préparait à le prouver par une nouvelle histoire lorsqu'un geste d'impatience l'interrompit.

— Pardon, excuse! dit-elle; Monsieur est pressé sans doute. Il trouvera là tout ce qu'il lui faut: papier, plume, encrier... les pains à cacheter sont dans la petite coquille... Monsieur voit encore assez clair... pour lors je le laisse... Dès qu'il aura fini, il pourra m'appeler; je serai dans la tonnelle, juste sous la fenêtre.

Elle avait gagné la porte et se décida enfin à sortir. Dès qu'il se trouva seul, le voyageur s'assit au bureau et se mit à écrire la lettre suivante.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, sous la DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 5 mars 1877.

LE BOSSU

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux, par Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez Mme Truau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Le général Changarnier, sénateur, décédé le 14 février; M. Amédée Pichot, directeur de la *Revue britannique*, décédé le 13 février; Funérailles du général Changarnier aux Invalides; Illuminations à Bombay, en l'honneur de l'Impératrice des Indes; Exposition universelle de 1878: Facades de la section étrangère sur l'une des grandes avenues intérieures du Palais du Champ de Mars (quatre gravures); la Grand'mère; les Modes de Paris, Toilettes de la saison; Chemin de fer suspendu, à New-York. — Rébus, problème d'échecs.

sement, doivent être attribués les emplois disponibles. L'autorité compétente pourvoit aux nominations sur le vu de cette liste et en donne immédiatement avis au ministre de la guerre.

Ce n'est qu'à partir de l'inspection du mois d'avril 1875 que les candidats ont commencé à se faire inscrire, et la commission spéciale n'a formé sa première liste que le 20 août suivant. Il lui était difficile de faire un rapport d'ensemble cette année même au bout de quatre mois.

En 1876, un second classement a été opéré, à la date du 30 juin. Le troisième classement vient d'être arrêté le 16 février dernier.

Le premier rapport sur les travaux de la commission a été remis au ministre le 1^{er} février. La liste de 1875 comprenait 168 noms, sur 205 demandes. La liste de 1876 en a compris 153, sur 182 demandes. Il n'est fait d'exclusion que lorsque les candidats ne sont pas dans les conditions voulues par la loi de 1873. Un certain nombre de candidats forment leurs demandes avant d'avoir atteint le moment de leur libération du service et ne peuvent être pourvus qu'une fois en règle.

Dans les seize mois écoulés depuis la notification de la première liste, 224 sous-officiers ont été, en somme, nommés aux emplois qu'ils ont eux-mêmes recherchés. Le *Journal officiel* du 22 février en a publié l'état, à la suite du rapport de la commission. Il comprend 6 emplois qui exigent un examen professionnel, 19 emplois qui demandent des connaissances supérieures à l'instruction primaire, 57 emplois pour lesquels l'instruction primaire est suffisante, et 139 emplois accessibles sans examen.

Conformément à la nouvelle organisation militaire, les cinq grandes Compagnies de chemins de fer viennent de procéder à la formation de bataillons chargés en temps de guerre de suivre les différents corps d'armée pour assurer leur transport, créer des voies. Ces bataillons doivent se composer de trois sections : section technique, section de la comptabilité, section de la caisse. L'uniforme est celui du génie, sauf la coiffure, qui consiste en une casquette marine portant à la flamme le numéro du corps d'armée.

On étudie en ce moment, au ministère de la guerre, un nouveau modèle de cartouche pour l'infanterie, destiné à remplacer la giberne et la poche à cartouches actuelles. Ce nouveau type paraît avoir beaucoup de chances d'être très-prochainement adopté par les avantages qu'on lui reconnaît dès maintenant.

Tribunaux.

Le comte de Montalembert et le père Hyacinthe.

Dans l'année qui a précédé sa mort, M. le comte de Montalembert, qui était alors en complète communauté d'opinion et de sentiments religieux avec le père Hyacinthe, le nomma un de ses exécuteurs testamentaires et lui confia une étude historique et politique intitulée : *l'Espagne et la Liberté*, et que la revue *le Correspondant* n'avait pas cru devoir accueillir.

Avant sa mort, M. de Montalembert révoqua la désignation du père Hyacinthe comme exécuteur testamentaire.

Au mois de mai dernier, le père Hyacinthe se décida à publier dans une revue suisse l'étude de M. de Montalembert. La famille, qui avait fait signifier à M. Loyson le nouveau codicille du défunt, résolut de s'opposer à cette publication et se fit autoriser à saisir les exemplaires de la brochure en dépôt à la librairie Sandoz et Fischbacher.

En même temps elle assigna devant le tribunal de la Seine M. Ed. Tallichet, éditeur en Suisse, et MM. Sandoz et Fischbacher, pour qu'il leur fût fait défense de publier l'écrit de M. de Montalembert.

M. le bâtonnier Bétolaud a soutenu avant-hier devant la première chambre la demande de la famille et des exécuteurs testamentaires du feu comte de Montalembert.

M. Allou a plaidé pour M. Tallichet, et en réalité pour l'ex-père Hyacinthe.

M. Lacoïn s'est présenté pour la librairie Sandoz.

La plaidoirie de M. Bétolaud a rempli

l'audience. Ces débats seront continués à huitains.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret de M. le Président de la République, M. R. Hubert a été nommé greffier de la justice de paix du canton sud de Saumur, en remplacement de M. Boulard, démissionnaire en sa faveur.

M. Hubert a prêté serment à l'audience d'hier.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que l'étalon *Kossuth*, du Dépôt d'Angers, vient d'arriver au Haras de l'École de cavalerie, pour y faire la monte, et qu'il y restera jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 mars 1877.

Le Maire, LECOY.

LA LOIRE.

Dans une conférence faite à Angers dimanche dernier, le conférencier, M. Robert, a dépeint, nous dit le *Patriote*, « la longue étendue de la Loire, auquel le Danube seul le dispute pour le nombre des pays arrosés ; mais la Loire, malheureusement, voit son cours entravé par les sables ; c'est donc un moyen de communication imparfait ; son embouchure s'obstrue souvent et la profondeur des différents passages y varie d'une façon déplorable pour la grande navigation. C'est donc surtout à l'importance des événements historiques qui se sont accomplis sur ses bords et à la civilisation qui s'y est développée que la Loire doit sa réputation.

» C'est dans le bassin de la Loire que le français se parle le plus purement, c'est dans ce bassin que se trouve, selon Elisée Reclus, le vrai centre d'équilibre de la nation, et que se fondent tous les types de notre race. Des villes nombreuses et prospères se sont élevées sur ses bords : Nevers, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Nantes, Saint-Nazaire le disent assez haut. La Loire est le fleuve aimé des rois et des seigneurs ; les magnifiques châteaux de Blois, de Chambord, d'Amboise, l'attestent avec éclat.

» La Loire a maintes fois été notre dernier boulevard contre les invasions du Nord ; c'est de la Loire que Jeanne d'Arc a chassé définitivement les Anglais de France ; c'est là qu'à la fin de la guerre de 1870-1871 s'arrêtèrent les armées allemandes. C'est le fleuve français par excellence.

» Tel est l'ensemble du vaste sujet traité par le conférencier ; nous ne le suivrons pas dans les intéressants détails qu'il nous a apportés sur la navigation de la Loire, sur ses débordements capricieux et quelquefois terribles, comme l'inondation de 1856, où le fleuve s'était creusé un lit nouveau et avait rempli les ardoisières d'Angers.

» Rappelons seulement le *Déluge de Saumur* en 1654, où deux rues seules furent épargnées, et Saumur avait alors 25,000 habitants.

» Nous ne referons pas avec M. Robert l'historique de la campagne de la Loire qui a failli être décisive pour le sort général de la guerre et qui a prouvé les immenses ressources de notre nation en même temps qu'elle a sauvé notre honneur.

» Nous ne reprendrons pas après le conférencier la description des émouvantes luttes de la Vendée qui ont laissé partout des souvenirs dans notre région, ni celle des sites charmants qui font de certains coteaux de la Loire, comme à Saumur et à Montsoreau, de véritables Eden terrestres.

» Il nous en coûte de ne pas refaire par la pensée ces délicieuses promenades ; mais nous nous promettons bien de les refaire en réalité l'été prochain. La Loire ne se plaindra pas que la conférence de M. Robert lui vaille quelques visites nouvelles. Elle est généreuse pour ses enfants, comme le vin d'Anjou, célébré tour à tour par la poésie et la musique. — E. W. »

CONCOURS HIPPIQUE A NANTES.

A peine Bordeaux a-t-il terminé son concours que la Société hippique française envoie ses agents à Nantes et qu'un nouveau concours se prépare.

Les engagements de chevaux viennent

d'être clos, et la Préfecture de la Loire-Inférieure a reçu 467 demandes d'admission. Tout fait donc présager une belle réunion et, cette fois encore, le pays de Bretagne, dit le *Phare de la Loire*, aura prouvé son sentiment enthousiaste pour tout ce qui touche à la race chevaline.

Les journées de sauteurs, au lieu d'être réunies, sont séparées de deux en deux jours.

La première journée, celle des officiers, aura lieu mercredi 7, puis vendredi 9 deuxième journée ; enfin, dimanche 11, prix de la Coupe.

L'Espérance du peuple dit également que les engagements de chevaux sont terminés au concours de la place Louis XVI, et que les écuries sont pleines, en comprenant un détachement de 25 chevaux de la remonte militaire d'Angers.

Faits divers.

On vient de découvrir que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse (Amérique anglaise) employait, depuis 1869, un vieux sceau démodé qui aurait dû être rendu au gouvernement de la Métropole. La cour suprême a décidé que tous les mariages contractés depuis lors sont nuls, et que le gouvernement et le Parlement de la Nouvelle-Ecosse n'existent pas.

On écrit de New-York :

M. Sexton, le champion américain pour le jeu de billard, vient de publier dans les journaux de New-York une lettre provoquant M. Vigneaux (de Toulouse), le champion français, à une partie de billard à New-York. L'enjeu sera de 2,500 dollars (12,000 fr.) de chaque côté.

On se rappelle que, l'été dernier, M. Sexton est venu, jusqu'à Paris, défier M. Vigneaux qui avait remporté auparavant, à New-York même, la coupe d'honneur des joueurs de billard.

Le célèbre nageur américain, Paul Boyton, vient d'accomplir dans la baie de Naples son exploit natatoire le plus remarquable. Revêtu de son appareil en caoutchouc, il a franchi, le 16 février, le bras de mer qui sépare l'île de Caprée du port de Naples, c'est-à-dire une distance de 30 kilomètres, sans prendre un seul instant de repos. C'est une traversée plus longue que celle de Douvres à Calais.

Le capitaine Boyton se mit à l'eau vers trois heures du matin, comptant débarquer à Naples à deux heures de l'après-midi ; mais il ne put atteindre les marches qui se trouvent à l'est de la Villa Nazionale qu'à sept heures trente-cinq minutes du soir, le vent et les courants l'ayant entraîné pendant plusieurs heures hors de sa route. Au départ, un fort courant le fit dériver vers la pointe de Sorrente, à l'endroit même où Homère représente les Syrènes appelant Ulysse. Puis un vent assez vif le poussa du côté d'Ischia.

De petits steamers pavés et une foule d'embarcations portant à leurs mâts leurs couleurs américaines n'ont cessé de suivre l'intrépide nageur pendant cette course périlleuse, qui a eu lieu en présence du roi Victor-Emmanuel et de plusieurs milliers de spectateurs.

Un monsieur se présente chez un honorable commerçant du faubourg Montmartre pour y faire quelques achats.

Son choix fait, il va payer au comptoir. Le patron, qui s'y tenait en compagnie de sa petite fille, espiègle enfant de cinq ans, reçoit une pièce de 20 francs, et rend la monnaie au client qui disparaît.

Un quart d'heure après, celui-ci retourne chez le marchand et lui tient ce langage :

— Monsieur, je viens de m'apercevoir que vous m'avez donné, par erreur, une mauvaise pièce de cinq francs.

— Vous vous trompez assurément, répondit le négociant, car...

— Oh ! que non, papa, interrompit la petite fille, même que tu as dit, sitôt le départ de ce monsieur : Enfin, voilà donc un imbécile à qui j'ai fait passer ma pièce fautive...

L'Emprunt de la Ville de Marseille dont on s'entretient beaucoup dans le monde financier est à la veille de se faire. C'est en effet le 8 mars que le public est appelé à souscrire aux obligations nouvelles 3 0/0, émises à 350 fr., remboursables à 400 fr., et donnant droit à une participation aux tirages semestriels et aux primes d'une valeur de 300,000 fr. par an.

Deux obligations chaque année seront remboursées à 100,000 fr., huit à 10,000 fr., vingt à 1,000 fr.

Ces obligations émises pour le remboursement et l'unification de la dette de la Ville de Marseille reproduisent le type adopté par la Ville de Paris pour ses Emprunts 1869-1871. Comme celles-ci elles jouissent de 300,000 fr. de prime, elles rapportent le même intérêt, 12 fr., et elles ont sur les obligations de Paris cet avantage que leur amortissement s'opère en 40 années au lieu de 70. Un calcul exact des deux titres permet de dire que souscrire une obligation de Marseille à 350 fr. équivaut à acheter 336 fr. 35 une Ville de Paris 1871.

Or, si on examine que les Villes de Paris 1870 sont cotées 375 fr., que le crédit de la Ville de Marseille est un crédit de premier ordre, il n'y a pas de doute que beaucoup de portefeuilles seront tentés de pratiquer cet arbitrage. En outre, l'abondance des capitaux disponibles, la complète absence d'opérations depuis le début de 1877, la perspective rassurante de la paix en Orient, et enfin la puissante clientèle du Crédit Foncier, du Comptoir d'Escompte et des principaux Banquiers de Paris et de la province, clientèle groupée derrière l'emprunt actuel, tout concourt à garantir à l'émission ouverte un succès sans précédent.

Dernières Nouvelles.

Paris, 3 mars, 8 h. 55, matin.

La commission de la presse a admis la juridiction du jury comme unique pour les délits de presse.

Les vacances des Chambres dureront du 25 mars au 4^{er} mai.

M. Thiers a été nommé hier président de la commission Laisant, et le colonel Tézénac secrétaire.

Tous les deux sont formellement opposés à la proposition.

La commission des sous-officiers a rejeté *a priori* le rétablissement de la prime.

Belgrade, 4^{er} mars.

Le traité de paix ratifié par la Skouptchina comporte les points suivants :

Statu quo ante bellum ;

Amnistie générale pleine et entière ;

Retraite des troupes turques au delà des limites *ante bellum* de la Serbie avant le 12 mars.

Vienne, 2 mars.

On annonce de Semlin que les insurgés de la Bosnie se déclarent décidés à continuer la lutte malgré la signature de la paix avec la Serbie.

La circulaire d'Edhem-Pacha aux puissances, partie hier de Constantinople, est attendue ce soir ici.

D'après certains propos attribués au consul anglais à Belgrade, le gouvernement du prince Milan serait à la veille d'être renversé et remplacé par la République.

New-York, 2 mars, midi.

Après une séance de nuit des deux Chambres réunies qui a duré sept heures et dont le caractère orageux des plus violents a failli donner lieu à des scènes fort regrettables, M. Hayes a été proclamé président de la République des Etats-Unis par 185 voix.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Chronique Financière.

Bourse du 2 mars 1877.

La fabrication des dépêches télégraphiques a perdu de son activité depuis la répose des primes. Il n'y a aujourd'hui aucune nouvelle à sensation. Au début de la Bourse, le marché se ressentait encore de la faiblesse qui avait signalé la fin de la journée d'hier ; il régnait une certaine hésitation que la tenue des places étrangères n'était pas de nature à dissiper. La fermeté a bientôt prévalu et s'est maintenue jusqu'à la clôture qui s'est faite au plus haut cours de la journée, 73.67 1/2 et 106.65. Les recettes générales ont acheté 9,000 fr. de 3 0/0 et 25,000 fr. de 5 0/0. Sur les valeurs comme sur nos rentes, ce n'est pas l'argent qui fait le report. Tout se passe entre spéculateurs ; on ne peut pas s'imaginer, en effet, quelle que soit l'abondance de l'argent, qu'il y ait des capitalistes capables de prêter leurs fonds sans intérêts et même de payer quelque chose pour permettre à un acheteur de lever des titres que ses ressources ne lui permettent pas de payer. Les reports sont généralement inférieurs au courtage à payer aux intermédiaires. Le 5 0/0 italien reporté à 0.02 c. est poussé jusqu'à 72.50. Les institutions de crédit sont lourdes. La Banque de France subit une forte dépréciation. Le Crédit foncier effleure à peine le cours de 600 et retombe lourdement à 595. Le cours des chemins autrichiens est vivement discuté ; on cote 40 c. de report sur cette valeur.

